

En adhérant au SCP, vous êtes ACTEUR d'une démarche syndicale et confraternelle

« *Le caviste d'à côté n'est pas un concurrent mais un confrère* »

Rejoindre la force Caviste :

- Nous rencontrons les représentants de l'état et des administrations.
- Nous intervenons sur tous les dossiers susceptibles de toucher notre métier (*mois sans alcool, fermeture administrative, concurrence déloyale...*).
- Nous nous faisons entendre sur les sujets administratifs et fiscaux (*augmentations des charges, modification de la convention collective, obligations et normes diverses...*).
- Nous sensibilisons les grandes maisons vigneronnes et nos fournisseurs à l'intérêt de travailler correctement avec le réseau traditionnel.
- Nous valorisons un modèle commercial basé sur le circuit court et qui respecte le produit et le consommateur.

La demande d'adhésion implique, de la part du candidat, l'approbation complète et sans réserve des statuts du Syndicat, le règlement de la cotisation et de signaler votre adhésion au SCP (macaron en vitrine).

Des aventures humaines et constructives :

- S'enrichir par des rencontres amicales et pleines d'enseignement.
- Prétendre au titre de Meilleur caviste de France2020, reconnu nationalement.
- Bénéficier d'outils et d'aide personnalisée pour développer son activité (conseils, chiffres du secteur, mise en relation avec les confrères...)
- S'associer avec tous les cavistes y compris des autres nations européennes.
- Communiquer sur votre point de vente sur le module de géolocalisation des cavistes.
- Faire rayonner le métier et le circuit.

Adhésions 2020 & 2021 :

60 € / point de vente par an

= 120 € /point de vente

JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021

quel que soit votre modèle d'entreprise (artisan, indépendants, franchisés, intégrés, associés, ...).

Conformément à l'article 3 des statuts, l'adhésion sera définitive après acceptation des candidatures par le Conseil d'Administration et le règlement de la cotisation.

FORMULAIRE D'ADHESION (ou RÉADHESION)

à remplir et à renvoyer par courrier :

Syndicat des Cavistes Professionnels *Pour tout renseignement complémentaire,
Bureau : 22 rue Curie – 51450 BETHENY vous pouvez joindre le 06.25.25.20.90*

Tarif de l'adhésion : 120 € / point de vente
pour 2020 & 2021

quelque soit votre modèle d'entreprise (artisan, indépendants, franchisés,
intégrés, associés, ...) pour une adhésion enregistrée jusqu'au 31 décembre 2020.

Raison sociale / Enseigne :

Code APE :Siret :

Nom et Prénom du dirigeant :

Adresse du siège :

Code postal :Ville :

Téléphone :Fax :

Email :Portable :

Si différents : Nom et adresse du point de vente :

Nom du responsable du magasin :

Vous êtes :

caviste indépendant caviste franchisé

Membre d'une association de Cavistes indépendants (préciser)

Une centrale franchise Un groupe intégré (> 5 points de vente)

Autre

Préciser :

Nombre de salariés au 31/12/2019 :

Quelle convention collective (IDCC) ? Cocher : n°3244 (Afflec) n°3029
(vins, cidres, jus de fruits, etc) n°3505 (commerce de détail et de gros ...) Autre :

Cotisation 2 ans : 120 euros * (nbre de magasin(s))
= €. **Votre adhésion concerne obligatoirement tous les points de vente Caviste liés directement ou indirectement à votre société.**

Merci de nous communiquer les coordonnées de tous les points de vente concernés par l'adhésion (si besoin sur feuille jointe) :

Nom et adresse du point de vente n°2 :

Chèque à l'ordre de : **Syndicat des Cavistes Professionnels**

Merci de nous communiquer les coordonnées de tous les points de vente concernés par l'adhésion (si besoin sur feuille jointe) :

Nom et adresse du point de vente n°2 :

Nom et adresse du point de vente n°3 :

Nom et adresse du point de vente n°4 :

Le SCP, conformément à ses statuts, a pour préoccupation spécifique d'être porte-parole de la profession auprès des pouvoirs publics, des consommateurs, des autres partenaires de la filière Vin et des medias ainsi que de défendre ses intérêts collectifs.

J'autorise le SCP à utiliser les données me concernant de ce formulaire à des fins non commerciales. Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, je dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en contactant le président.

Cette cotisation non taxable donne lieu à l'établissement d'un reçu établi par le SCP.

Date Signature

Cachet d'entreprise